

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2012 – 78		
Date : 03/07/2012	Objet : Agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	Vote : Favorable à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 3 juillet 2012 a assisté à la présentation du dossier d'agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine par Véronique Corsyn, sa Directrice et par Pascale Richard.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

Le CEN a présenté, conformément à l'article L414-11 du Code de l'Environnement, une demande d'agrément conjoint État / Région. L'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 en précise les conditions et notamment que le CSRPN se prononce sur le plan quinquennal d'une durée de cinq ans élaboré à cet effet et sur la composition du Conseil Scientifique.

S'agissant du plan quinquennal d'actions présenté, celui-ci propose des orientations stratégiques visant à maintenir une démarche de protection par maîtrise foncière, à accroître les connaissances scientifiques sur les sites gérés, à optimiser le processus de réalisation ou de renouvellement des plans de gestion, à accompagner les politiques publiques et à poursuivre le développement de ses partenariats ainsi que de sa politique de communication.

S'agissant du Conseil Scientifique, celui-ci regroupe les spécialistes régionaux reconnus des sciences de la nature (botanistes, entomologistes, ornithologues, mycologue, mammalogistes, hydrobiologistes).

Le Conseil Scientifique est composé de dix-sept spécialistes indépendants et bénévoles qui valident les orientations scientifiques proposées par l'équipe technique (estimation de l'intérêt des sites potentiels d'intervention, validation des plans de gestion,...). Les membres du Conseil Scientifique participent également au travail d'inventaire et d'expertise sur les sites.

AVIS DU CSRPN :

Au vu des éléments exposés en séance et joints au dossier, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan d'actions quinquennal et sur la composition du Conseil Scientifique.

Il attire l'attention du CEN sur le fait que les opérations sont tributaires de moyens financiers et propose que la structure s'inscrive dans le cadre du CPER afin d'apporter une stabilisation du financement.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a smaller, more intricate flourish on the right side.